



NF Habitat Construction Maison

Dernière mise à jour : le 24 mars 2017 par CEQUAMI

Délivré par :

CEQUAMI (certification)

accréditation n° 5-0047

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Domaine d'application :

Maisons individuelles diffuses

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Sur la base de la qualité de l'organisation du professionnel, les caractéristiques certifiées portent sur :-
La qualité des services et de l'information délivrés au client (maître d'ouvrage ou acquéreur) De la commercialisation jusqu'au terme de l'année de parfait achèvement- Les aualités techniques : ›
Sécurité et sureté - Qualité de l'air intérieur - Qualité de l'eau - Fonctionnalités du logement - Qualité acoustique›
Performance énergétique - Réduction des consommations d'eau - Utilisation des sols – Déchets›
Durabilité de la maison.

Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des prestations (conception et réalisation)	Audit sur dossiers transmis à l'organisme Audit sur site et sur chantier par sondage
Contrôles du niveau de performance du bâtiment	Vérification de l'autocontrôle
Prise en compte de la satisfaction client	oui
Suivi annuel des titulaires de la marque	oui
Controle de la qualité des services associés	Audit documentaire des documents d'organisation transmis
Suivi annuel de la qualité des services associés	oui

Service associés : prise en compte de la satisfaction client	oui
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	oui
Vérification annuelle des assurances	oui
Vérification de l'existence légale du professionnel	oui
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	oui
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Existence de procédures relatives aux réclamations

Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Contractant général
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	Référentiel NF Habitat Construction Maison Cette certification relève du Code la Consommation.
Dossier	Dossier de demande d'admission complété et accompagné des documents demandés. Recevabilité sur la base du dossier adressé par le constructeur.
Examen	
Audit	Audit d'admission qui a pour objet d'évaluer l'organisation (fonctionnement, procédures) et le respect des exigences du référentiel. Vérification de chantiers permettant d'évaluer la qualité technique des réalisations.
Modalités de décision d'attribution	Délivrance du droit d'usage de la marque NF NF Habitat Construction Maison : certificat délivré ou non suite à l'analyse du dossier de demande et du rapport d'audit et de vérification de chantier et éventuellement, à l'avis du Comité d'Application. Composition : Président, 2 Vice-présidents (AFNOR Certification et CEQUAMI), Collège Titulaires, Collège Bénéficiaires/Consommateurs, Collège Filière Construction, Collège Organismes Techniques et Personnalité qualifiée
Durée de validité (en mois)	36

Modalités de suivi	Mission de confortation réalisée au plus tard 6 mois suivant l'admission. Déclaration mensuelle à CEQUAMI des contrats signés, des chantiers ouverts et des maisons réceptionnées. Vérifications de 25% des chantiers réalisés par le constructeur (ce taux peut être abaissé en l'absence de constat de non-conformité ou relevé en cas de non-conformités significatives). Enquêtes de satisfaction réalisées auprès des clients, Maîtres d'ouvrage. Audit de suivi : 18 mois après certification ou 18 mois après renouvellement Suivi d'actions correctives (si nécessaire)
Périodicité du suivi (en mois)	18

@ Agence Qualité Construction 2019.

1001signes.qualiteconstruction.com